

Gérer les congés payés (à jour des nouvelles dispositions légales)

Faites le point sur les règles applicables en matière de calcul des droits à congés payés, de prise et d'indemnisation, à jour de la loi du 22 avril 2024.

OBJECTIFS :

- 1/ Comprendre le cadre réglementaire et conventionnel applicable.
- 2/ Savoir calculer les droits et organiser la prise des congés payés.
- 3/ Anticiper les difficultés d'application de la réglementation relative aux congés payés.

PUBLIC :

DRH, RRH, personnes chargées du personnel et de la paie, assistants RH



Durée : 1 jour
(7 heures)



Tarif : Consulter notre calendrier

PRÉREQUIS :

Connaissances de base en droit du travail.

PROGRAMME :

intra-entreprise **inter-entreprise**

La durée des congés payés (2,5h) :

- Période d'acquisition des congés payés,
- Temps de travail effectif et périodes assimilées,
- Calcul des droits à congés payés,
- Les congés supplémentaires (ancienneté, enfants à charge...),
- Décompte des congés payés en jours ouvrables et en jours ouvrés.

Focus : congés payés et absence maladie : impact de la loi du 22 avril 2024 (0,5h).

La prise et le report des congés payés (3h) :

- Période de prise des congés payés,
- Prise des congés payés par fermeture ou par roulement,
- Fractionnement des congés payés,
- Modalités d'attribution de la cinquième semaine,
- Règles liées au report des congés,

L'indemnisation des congés payés (1h) :

- Mode de calcul de l'indemnité de congés payés et régime d'indemnisation (méthode du dixième et du maintien de salaire),
 - Mode de calcul de l'indemnité compensatrice de congés payés,
- > Quiz.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support pédagogique.

Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée l'issue de la formation.

CONTACT ET INSCRIPTIONS :

formation@sseti.fr • 03 87 74 33 65

sseti

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR